

Règlement concours : «Gagne ta place »

Le présent règlement est consultable sur le site de Conseil Départemental de Guadeloupe.

Article 1 : Organisateur

Le Conseil Départemental de Guadeloupe organise un jeu gratuit sans obligation d'achat. L'opération est intitulée : « Gagne ta place».

Cette opération est accessible via le groupe WhatsApp du Conseil Départemental de Guadeloupe : *En Direct du Département* -

<https://chat.whatsapp.com/HaelxxDOY1DH8bACV90ox3>

Article 2 : Conditions de participation

2.1. Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Guadeloupe qui désire s'inscrire gratuitement depuis le groupe WhatsApp du Conseil Département de Guadeloupe : *En Direct du Département*.

Article 3 : Modalité de participation

Le jeu se déroule sur Whatsapp comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Whatsapp et être inscrit au groupe WhatsApp du Conseil Départemental de Guadeloupe : *En Direct du Département* : <https://chat.whatsapp.com/HaelxxDOY1DH8bACV90ox3>
2. Remplir le bulletin d'inscription accessible via ce lien : et communiqué sur le groupe du Conseil Départemental de Guadeloupe : *En Direct du Département*
3. Avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu
4. Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois;
5. Le tirage au sort se déroulent comme suit : seront tirés au sort 20 personnes qui remporteront chacune une place de concert

Article 4 : Sélection des gagnants

Une place de concert sera attribuée par gagnant

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'organisateur et recevra directement une place de concert.

Article 5 : Dotations

Le jeu est composé 20 places de concert d'une valeur de 35€ TTC qui seront attribuées après tirage au sort.

Article 6: Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante Conseil Départemental de Guadeloupe Hôtel du Département Boulevard du Gouverneur Général Félix Eboué 97100 BASSE-TERRE.